



**AGVS | UPSA**

Auto Gewerbe Verband Schweiz  
Union professionnelle suisse de l'automobile  
Unione professionale svizzera dell'automobile

## **Plan de formation**

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

### **Assistante en maintenance d'automobiles / Assistant en maintenance d'automobiles avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)**

du 12 octobre 2017 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Modifications de la révision partielle état au 28.11.2024

**46318**    n° profession

## Table des matières

1. Introduction
2. Bases de la pédagogie professionnelle
  - 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
  - 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
  - 2.3 Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles
  - 2.4 Niveaux de taxonomie pour les objectifs évaluateurs
  - 2.5 Collaboration entre les lieux de formation
3. Profil de qualification
  - 3.1 Profil de la profession
  - 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles professionnelles
  - 3.3 Niveau d'exigence
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation
  1. Domaine de compétence opérationnelle  
« Contrôler et entretenir des véhicules »
  2. Domaine de compétence opérationnelle  
« Remplacement des pièces d'usure »
  3. Domaine de compétence opérationnelle  
« Soutien des procédures de l'entreprise »

### Approbation et entrée en vigueur

**Annexe 1 :** Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

**Annexe 2 :** Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

## Liste des abréviations

<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CFSO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>CI</b>	Cours interentreprises
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
<b>Glossaire</b>	Voir le lexique de la formation professionnelle sur le site <a href="http://www.lex.berufsbildung.ch">www.lex.berufsbildung.ch</a>
<b>LFPPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle), 2004
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), 2004
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OrFo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance de formation)
<b>OrTra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation à la recherche et à l'innovation
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

## 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale d'assistante et assistant en maintenance d'automobiles sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

Les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs décrits dans le plan de formation représentent les standards minimaux pour la formation. Ils définissent le maximum de contenus pouvant être évalués dans le cadre des procédures de qualification.

Pour clarifier les **contenus** des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs qui permettent plusieurs interprétations, les situations et les structures d'entreprise usuelles, que l'on rencontre en grande majorité (environ 80 %) dans les entreprises, sont déterminantes.

Les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs sont atteints à l'aide des **moyens auxiliaires** habituellement utilisés dans la pratique. Ceux-ci comprennent notamment des outils et des installations, des appareils de mesure, de test et de diagnostic, des documentations personnelles, des tableaux, des livres de formules, des documents d'atelier, des notices d'utilisation et des réglementations à appliquer.

Les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs englobent des travaux bien définis et souvent pratiqués, qui doivent être effectués de manière autonome. Le **temps** dont la personne en formation dispose pour accomplir ces travaux ne doit pas dépasser de plus de 20 % le temps dont aurait besoin un travailleur qualifié avec une productivité moyenne. Ce principe s'applique également s'il existe des temps de base définis par la branche ou l'atelier.

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle (ordonnance de formation) d'assistante et assistant en maintenance d'automobiles.

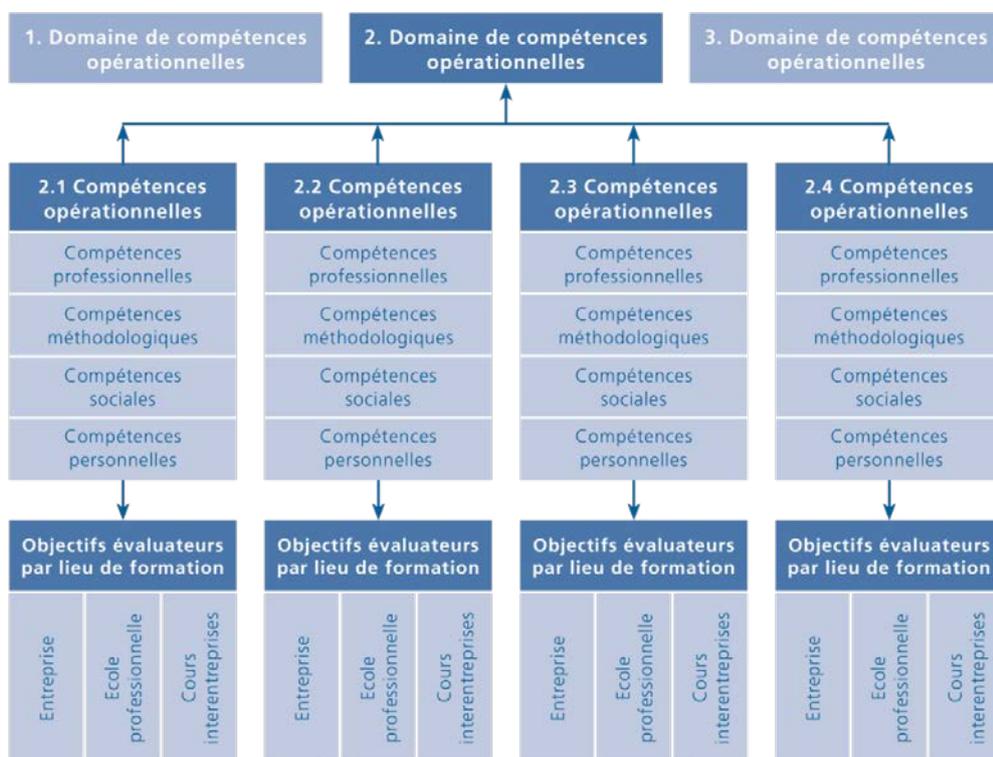
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation fait partie intégrante de la pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'assistante et assistant en maintenance d'automobiles. La formation professionnelle initiale doit permettre de gérer avec compétence des situations opérationnelles professionnelles typiques. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation concrétise les compétences opérationnelles à acquérir. Elles sont représentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation:



La profession d'assistante et d'assistant en maintenance d'automobiles comprend 3 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : « Contrôler et entretenir des véhicules »

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de compétences opérationnelles. Le domaine 1. « Contrôler et entretenir des véhicules » regroupe trois compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2) ; elles sont intégrées dans les objectifs évaluateurs et affectées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites **en objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont liés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.5).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent les compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Afin que les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles puissent survivre sur le marché du travail, les futurs professionnels vont acquérir ces compétences sur tous les lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises) lors de leur formation professionnelle initiale. La représentation suivante montre et synthétise le contenu et l'interaction des quatre dimensions de la compétence opérationnelle.

### Compétence opérationnelle

<p><b>Compétences professionnelles</b> Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles utilisent les termes techniques, les outils de travail et le matériel de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes, les procédures, les outils de travail et les matériaux qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p><b>Compétences méthodologiques</b> Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles organisent leur travail avec soin et en veillant à la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p><b>Compétences sociales</b> Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles abordent leurs relations avec leur supérieur, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. <b>Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</b></p>
<p><b>Compétences personnelles</b> Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles réfléchissent et agissent avec autonomie. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

## 2.3 Explication complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession. Cela comprend :

### 2.3.1 Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles comprennent :

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail ;
- la connaissance des méthodes, des procédures, des outils et des matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

### 2.3.2 Compétences méthodologiques :

#### a) Techniques de travail

Pour résoudre des tâches professionnelles, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles utilisent des méthodes, des installations, des équipements techniques et des moyens auxiliaires appropriés. Cela leur permet de maintenir l'ordre, de garantir la sécurité au travail et de respecter les règles d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes,

travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

**b) Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles appréhendent les processus dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

**c) Stratégies d'information et de communication**

Dans les entreprises, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise.

**d) Stratégies d'apprentissage**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

**e) Comportement écologique**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

**f) Comportement économique**

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre

### 2.3.3 Compétences sociales

**g) Capacité à communiquer**

C'est pourquoi les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles communiquent dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

**h) Capacité à gérer des conflits**

Étant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

**i) Aptitude au travail en équipe**

Si les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

### 2.3.4 Compétences personnelles

**j) Capacité à réfléchir**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont capables de remettre en question leurs propres actions.

**k) Autonomie et responsabilité**

Dans leur activité professionnelle, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont coresponsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

**l) Résistance au stress**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

**m) Flexibilité**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont capables de s'adapter aux changements et aux différentes situations.

**n) Prédilection à la performance et attitude face au travail**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Leur attitude face au travail se distingue par les éléments suivants : prédilection à la performance, ponctualité, concentration, minutie, fiabilité et précision.

**o) Formation permanente**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité

**p) Capacité à gérer les critiques**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles ne prennent pas les réclamations et contestations de clients, collaborateurs et supérieurs comme une attaque contre leur personne mais comme une remarque utile pour améliorer leurs actions. Ils font preuve d'un esprit critique et formulent la critique de façon à ce qu'elle soit bienfaisante et motivante et non blessante.

## 2.4 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Ni-veaux	Terme	Description
C1	Connaissances	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.
C3	Appliquer	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations différentes.
C4	Analyse	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.
C5	Synthétiser	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
C6	Évaluer	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.

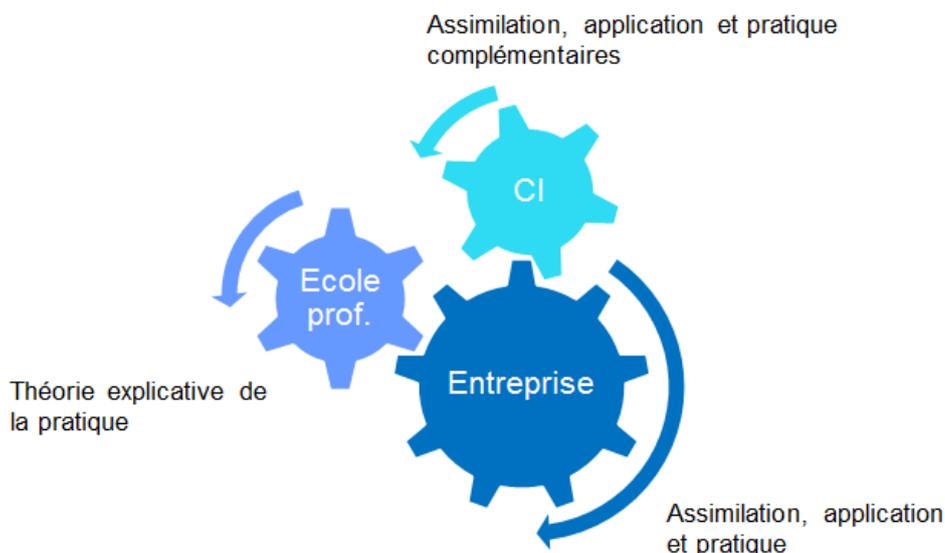
## 2.5 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont une exigence importante de réussite pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

Le programme de formation pour les **entreprises formatrices** et pour les **cours interentreprises**, ainsi que le plan de formation pour les **écoles professionnelles** constituent la base d'une formation bien coordonnée et orientée vers les compétences opérationnelles pour les trois sites de formation. Ils montrent la structure de l'acquisition des compétences en termes de durées sur les trois lieux de formation et donnent des indications complémentaires importantes concernant le contenu, la méthodologie et la didactique.

### 3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les professionnels doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément descriptif du certificat ou à la conception des procédures de qualification.

#### 3.1 Profil professionnel

##### Domaines de travail

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des travaux de maintenance simples sur les véhicules<sup>2</sup>, contrôlent les composants de l'installation électrique et entretiennent et nettoient les véhicules. Ils échangent par ailleurs les pièces d'usure comme les roues et les pneus ainsi que les composants de l'installation de freinage et de gaz d'échappement.

En raison de l'étroitesse de leurs domaines de travail, la collaboration avec les personnes de l'atelier est importante. Les interlocuteurs sont principalement les supérieurs et le personnel spécialisé interne. Les clients sont majoritairement des particuliers ainsi que des entreprises du domaine privé et public.

##### Principales compétences opérationnelles

Les objectifs de la formation sont divisés en trois domaines de compétences opérationnelles :

###### Contrôler et entretenir des véhicules

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des travaux de maintenance et de contrôle simples en suivant les indications du constructeur automobile.<sup>3</sup> Ils interviennent par ailleurs pour l'entretien des véhicules et les travaux de nettoyage des véhicules.

###### Remplacement des pièces d'usure

Les roues et les pneus ainsi que les composants de l'installation de freinage et de gaz d'échappement sont soumis à l'usure. Ils sont souvent changés avant d'être défectueux ou endommagés. Par prudence ou pour cause de dépassement de la durée de vie, il s'agit de démonter ces composants, de les remplacer, de les monter et de les paramétrer. En se basant sur les indications du constructeur automobile, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont en mesure de réaliser ces mesures de prévention de manière consciencieuse.

###### Soutien des procédures de l'entreprise

Travailler dans un garage englobe aussi des activités visant à optimiser les procédures internes. Le bon traitement d'un ordre d'atelier et l'acquisition de pièces détachées en font partie. Cela comprend également des mesures visant à optimiser l'efficacité de l'énergie et des ressources et à garantir la sécurité au travail ainsi que la protection de la santé et de l'environnement. Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent les contrôles finaux de leurs travaux. Une application fiable de la compétence professionnelle est tout aussi importante dans ce contexte que pour les travaux d'entretien sur les installations d'exploitation et les outils de l'atelier.

Dans le domaine des **compétences méthodologiques, sociales et personnelles** des différentes compétences opérationnelles susmentionnées, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles peuvent...

---

<sup>2</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>3</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

- agir et penser en se basant sur les processus et la solution
- respecter les directives sectorielles usuelles
- réfléchir consciemment sur l'importance d'une réalisation professionnelle de leur travail
- utiliser de manière rationnelle des techniques de travail et stratégies d'apprentissage appropriées
- agir en assumant leur responsabilité et en garantissant la qualité
- appliquer les règles régissant un travail en équipe couronné de succès et résoudre les conflits
- assumer les sollicitations et agir correctement face aux supérieurs, collaborateurs et clients

## **Exercice de la profession**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles travaillent dans des garages de différentes tailles, le plus souvent sur des véhicules de différents constructeurs. Ils reçoivent les ordres de leurs supérieurs et s'en acquittent principalement en collaboration avec des spécialistes.

Ils effectuent des travaux simples selon les instructions du constructeur automobile et respectent les prescriptions et les dispositions de sécurité<sup>4</sup>, les directives internes à l'entreprise et les instructions de travail. Ils harmonisent leurs activités avec les processus de travail en amont et en aval, pilotent leurs procédures de travail, contrôlent et évaluent les résultats du travail et appliquent les systèmes de gestion de la qualité.

Les travaux de la pratique professionnelle des assistantes et assistants en maintenance d'automobiles peuvent éventuellement aussi être effectués de manière autonome sous surveillance avec des possibilités de demander des renseignements. Les instructions de travail sont bien définies et structurées et faciles à exécuter.

Selon la saison, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles sont prêts à assumer d'importantes charges temporelles, physiques et psychiques.

## **Importance de la profession pour la société**

Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles ont une grande responsabilité à jouer en matière de sécurité de l'exploitation et des véhicules, de respect des dispositions écologiques spécifiques ainsi qu'en matière de réponse aux exigences de confort et de sécurité de leurs clients.

De bonnes compétences méthodologiques et professionnelles sont primordiales pour résoudre les problèmes au sein de l'atelier du garage, pour fidéliser la clientèle et réussir sur le marché dans les domaines de travail spécifiques à la profession.

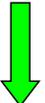
Les travaux des assistantes et assistants en maintenance d'automobiles contribuent à la fiabilité et à la sécurité de fonctionnement des véhicules, à la préservation judicieuse de leur valeur et à leur utilisation conformément aux différentes situations en présence.

L'exercice de cette profession combine des aspects économiques, sociaux et écologiques exigeants. Les prestations concernent aussi bien les particuliers que les professionnels qui ont besoin de leurs véhicules. Par ailleurs, les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles contribuent fortement au développement économique et durable du garage.

---

<sup>4</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

### 3.2 Aperçu des compétences opérationnelles

 <b>Domaines des compétences opérationnelles</b>		<b>Compétences opérationnelles</b> 				
		1	2	3	4	5
1	<b>Contrôle et entretien des véhicules</b>	Contrôler et entretenir les éléments extérieurs des véhicules	Contrôler et entretenir les éléments intérieurs des véhicules	Contrôler et entretenir les composants dans le compartiment moteur	Contrôler et entretenir les composants sous la caisse des véhicules	
2	<b>Remplacement des pièces d'usure</b>	Changer des roues et des pneus	Remplacer des composants du système de freinage	Remplacer des composants du système d'échappement	Remplacer des composants du système électrique	
3	<b>Soutien des procédures de l'entreprise</b>	Traiter un ordre d'atelier	Déterminer des numéros de pièces de rechange	Effectuer un contrôle final	Effectuer des travaux d'entretien sur des installations d'exploitation et des outils	Respecter les prescriptions sur la sécurité au travail, la santé et la protection de l'environnement

### 3.3 Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Les différents objectifs évaluateurs sont attribués aux trois lieux de formation : entreprise, cours interentreprises (CI), école professionnelle spécialisée (école).

Les différentes compétences opérationnelles sont complétées par les compétences méthodologiques, sociales et personnelles devant être spécialement respectées dans ce contexte.

L'ordre des numéros des objectifs évaluateurs peut présenter des lacunes. Ce système de numérotation a été choisi pour prendre en compte les deux autres formations initiales et permettre d'effectuer des comparaisons.

<b>Domaine de compétences opérationnelles 1 : Contrôler et entretenir des véhicules</b>					
<b>Compétence opérationnelle 1.1 : Contrôler et entretenir les éléments extérieurs des véhicules</b>					
<p>Quand il faut effectuer des travaux de contrôle et de maintenance sur la partie extérieure des véhicules, il convient de procéder en suivant les check-lists prescrites par le constructeur automobile ou les instructions des fournisseurs indépendants des constructeurs. Ces travaux sont définis avec précision en termes de manière de procéder, d'outils, de matériaux et de supports. Ils comprennent pour l'essentiel le contrôle du fonctionnement du système d'éclairage non réglementé et de son réglage, le contrôle et la maintenance de l'installation de lavage et d'essuie-glace, du système d'accès, de l'installation d'avertissement, de la protection anticorrosion et de tous les composants supplémentaires accessibles depuis l'extérieur mentionnés dans le plan d'entretien.</p> <p>Il est primordial de disposer de connaissances sur l'utilisation et sur le fonctionnement ordinaire des différents systèmes, sur les points de contrôle prescrits et sur les directives applicables. Les professionnels peuvent donc effectuer les procédures de travail consciencieusement dans le respect des directives et reconnaître leurs tenants et aboutissants.</p> <p>Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : technique de travail, réflexions pluridisciplinaires et axées sur les processus, autonomie.</p>					
Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
1.1.01	entretiennent et contrôlent les installations d'essuie-glace/de lavage, les systèmes d'accès, les installations de signalisation et d'éclairage ainsi que les capteurs des systèmes d'assistance	C3	X	X	
1.1.02	énumèrent les installations de signalisation et d'éclairage, consultent les prescriptions légales, distinguent les différentes sources lumineuses et nomment les fonctions des fusibles <sup>5</sup>	C2			X
1.1.03	règlent les systèmes d'éclairage et remplacent les ampoules	C3	X	X	
1.1.09	vérifient les systèmes d'attelage	C3	X		
1.1.11	vérifient la protection anticorrosion du véhicule	C3	X		

<sup>5</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 1.2 : Contrôler et entretenir les éléments intérieurs des véhicules**

Quand il faut effectuer des travaux de contrôle et de maintenance sur des éléments de l'habitacle, il convient de procéder en suivant les check-lists du constructeur automobile ou les instructions des fournisseurs indépendants des constructeurs. Ces travaux sont définis avec précision en termes de manière de procéder, d'outils, de matériaux et de supports. Ils comprennent pour l'essentiel le contrôle de l'équipement de sécurité, des armatures, de l'éclairage de l'habitacle et des lève-vitres ainsi que le remplacement du filtre à pollen et de tous les autres composants supplémentaires accessibles de l'intérieur mentionnés dans le plan de maintenance. De plus, l'initialisation correcte et le contrôle des messages d'erreur enregistrés dans les systèmes permettent de voir si les systèmes fonctionnent correctement.

Il est primordial de disposer de connaissances sur l'utilisation et sur le fonctionnement ordinaire des différents systèmes et sur les points de contrôle prescrits. La lecture des messages d'erreur est effectuée avec un ordinateur de diagnostic et présuppose des connaissances informatiques de base. Les professionnels peuvent donc effectuer les procédures de travail consciencieusement dans le respect des directives et reconnaître leurs tenants et aboutissants.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : réflexions pluridisciplinaires axées sur les processus, autonomie, stratégies d'information et de communication.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
1.2.01	remplacent le filtre à pollen (ventilateur de l'habitacle)	C3	X		
1.2.02	vérifient l'équipement de sécurité	C3	X		
1.2.03	distinguent les notions de sécurité active et passive et y associent les systèmes	C2			X
1.2.04	vérifient les tableaux de bord et l'éclairage intérieur	C3	X	X	
1.2.05	initialisent les systèmes et lisent les erreurs	C3	X	X	
1.2.06	vérifient les fenêtres et les portes automatiques	C3	X	X	

**Compétence opérationnelle 1.3 : Contrôler et entretenir les composants dans le compartiment moteur**

Quand il faut effectuer des travaux de contrôle et de maintenance sur des composants du compartiment moteur, il convient de procéder en suivant les check-lists du constructeur automobile ou les instructions des fournisseurs indépendants des constructeurs. Ces travaux sont définis avec précision en termes de manière de procéder, d'outils, de matériaux et de supports. Ils comprennent pour l'essentiel le contrôle et le changement des consommables, des filtres, des bougies d'allumage, des courroies et de la batterie de démarrage.

Il est primordial de disposer de bonnes connaissances des normes des produits de fonctionnement et de connaissances des bougies d'allumage, courroies et batteries de démarrage. Les professionnels peuvent effectuer les procédures de travail consciencieusement dans le respect des directives et interpréter les instructions de travail avec flexibilité en fonction des conditions en présence. Les professionnels utilisent par ailleurs les matières premières avec parcimonie.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : technique de travail, comportement écologique et flexibilité.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entreprise	CI	École
1.3.01	contrôlent et complètent les lubrifiants et produits auxiliaires et remplacent les filtres	C2	X	X	
1.3.02	déterminent les carburants et consommables à partir des normes et de l'utilisation et les mélangent conformément aux instructions.	C2			X
1.3.04	expliquent la structure et la fonction des moteurs d'entraînement et effectuent des calculs simples sur les indicateurs	C2			X
1.3.05	remplacent les bougies d'allumage	C3	X	X	
1.3.06	expliquent la structure, les rôles et les propriétés des bougies d'allumage	C2			X
1.3.07	contrôlent, démontent et montent les courroies plates, les courroies à nervures et les tendeurs en utilisant les outils spéciaux spécifiques au constructeur	C3	X	X	
1.3.12	vérifient et chargent les batteries de démarrage	C3	X	X	
1.3.13	affectent les signalétiques et les termes à la batterie de démarrage et décrivent les prescriptions de sécurité <sup>6</sup>	C2			X
1.3.14	expliquent les concepts de courant, tension, résistance, loi d'Ohm, loi de puissance, branchement en parallèle et en série et effectuent des mesures et calculs simples <sup>7</sup>	C2			X
1.3.15	distinguent les modes de génération de tension, les effets du courant électrique et distinguent le courant alternatif et continu ainsi que leurs notions <sup>8</sup>	C2			X
1.3.16 <sup>9</sup>	effectuent des mesures sur des circuits électriques	C3	X	X	

<sup>6</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>7</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>8</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>9</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 1.4 : Contrôler et entretenir les composants sous la caisse des véhicules**

Le véhicule est en règle générale monté sur un pont élévateur pour contrôler et entretenir les composants accessibles par le dessous du véhicule. Ce faisant, on procède en suivant les check-lists du constructeur automobile ou les instructions des fournisseurs indépendants des constructeurs. Ces travaux sont définis avec précision en termes de manière de procéder, d'outils, de matériaux et de supports. Ils comprennent le contrôle et le changement des produits de fonctionnement et auxiliaires et des filtres ainsi que le contrôle et la maintenance du système de freinage sur instruction et de l'arbre moteur et à cardan. Les amortisseurs sont par ailleurs contrôlés.

Il est primordial de disposer de connaissances sur l'utilisation et sur le fonctionnement ordinaire des différents systèmes et sur les points de contrôle prescrits. Des connaissances sur le fonctionnement du châssis et de la chaîne cinématique sont aussi nécessaires. Les professionnels peuvent donc effectuer les procédures de travail consciencieusement dans le respect des directives.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : technique de travail et autonomie.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
1.4.01	contrôlent, complètent et remplacent les consommables, les produits auxiliaires et les filtres	C3	X	X	
1.4.03	déterminent les carburants et consommables en fonction des normes et de leur utilisation	C2			X
1.4.07	vérifient et entretiennent les systèmes de freinage selon les instructions	C3	X	X	
1.4.09	entretiennent et vérifient les arbres de transmission et les arbres à cardan	C2	X		
1.4.10	distinguent les arbres d'entraînement, articulations et roulements de roue	C2			X
1.4.12	contrôlent les amortisseurs de vibrations, les ressorts, les composants et les points d'appui de la suspension	C3	X		
1.4.13	font la distinction entre les suspensions de roues et décrivent la structure du système d'amortissement et de suspension qui en dépend.	C2			X

**Domaine de compétences opérationnelles 2 : Remplacement des pièces d'usure****Compétence opérationnelle 2.1 : Changer des roues et pneus**

Selon la période de l'année, de très nombreux pneus et roues sont changés dans les garages. À cette occasion, il est très important de respecter aussi bien les directives des constructeurs relatives aux véhicules que les dispositions du trafic routier ce qui nécessite des actions et réflexions pluridisciplinaires. La plupart du temps, ces travaux sont effectués de manière autonome à l'aide de boulonneuses à chocs et de machines de montage et d'équilibrage des pneus sur des plateformes élévatoires. Ces travaux exigent une technique de travail rationnelle et une utilisation soignée des machines et de la clé dynamométrique. L'application minutieuse des connaissances théoriques sur les roues et les pneus ainsi que les aspects liés à l'efficacité énergétique et de consommation des carburants et à la gestion écologique des vieux matériaux accompagnent l'action décrite. On change en plus sur les utilitaires les chaînes à neige, chaînes automatiques et dispositifs d'épandage.

Les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes sont notamment demandées : techniques de travail, comportement écologique, réflexions et actions pluridisciplinaires axées sur les processus, résistance physique et psychique.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
2.1.01	remplacent et contrôlent les roues, les pneus, les vis de roues, les valves, les capteurs de pression des pneus en respectant les prescriptions du constructeur et la LCR en vigueur	C3	X	X	
2.1.02	expliquent les types de construction des roues et des pneus radiaux, les types de construction et les exigences des soupapes, le couple de serrage et les influences de la longueur efficace pour le bras de levier	C2			X
2.1.03	expliquent les connaissances et principes de base de la physique en lien avec les roues et pneus <sup>10</sup>	C2 <sup>11</sup>			X
2.1.06	expliquent les tenants et les aboutissants de la pression des pneus en fonction du changement de température; l'influence des pneus d'été, d'hiver et larges sur le comportement routier et la consommation énergétique; par ailleurs ils expliquent les informations sur l'étiquette-énergie pour les pneus	C2			X

**Compétence opérationnelle 2.2 : Remplacer des composants du système de freinage**

Changer et régler les disques et garnitures de frein ou les composants des freins nécessite une grande responsabilité propre. Les pièces sont démontées, remplacées par des pièces neuves et montées dans le respect des directives des constructeurs. À cette occasion, on applique les principales connaissances théoriques sur les composants du système de freinage.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : techniques de travail, autonomie, productivité et attitude au travail.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
2.2.01	démontent et montent les disques de frein, les garnitures de frein, remettent les pistons de frein en place, effectuent le réglage du frein de stationnement et appliquent les consignes de sécurité	C3	X	X	
2.2.03	expliquent des notions en lien avec le système de freinage	C2			X
2.2.05	expliquent le fonctionnement de freins à disque et à tambour et le rôle de leurs composants	C2			X

<sup>10</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>11</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 2.3 : Remplacer des composants du système d'échappement**

Le remplacement d'une installation de gaz d'échappement défectueuse demande en règle générale à monter de nouvelles pièces. Cela exige la réalisation de travaux de mécanique simples. Les techniques de travail utilisées à cette occasion sont aussi bien mises en œuvre sous le véhicule que sur l'établi, la plupart du temps avec l'aide d'une autre personne. Les travaux doivent être effectués consciencieusement dans le respect des propriétés des matériaux.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : techniques de travail, comportement responsable, capacité à travailler en équipe.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
2.3.01	remplacent les composants du système d'échappement	C3	X		
2.3.06	effectuent des travaux de sciage, de perçage et de réparation de filetages	C3	X	X	

**Compétence opérationnelle 2.4 : Remplacer des composants du système électrique**

Les batteries, démarreurs et alternateurs sont remplacés de manière autonome à l'aide des indications de l'atelier, des instructions de montage et des outils manuels usuels. Ces travaux exigent également l'application consciencieuse des instructions de montage et une attitude de travail soignée.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : techniques de travail, autonomie, comportement écologique.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
2.4.01	remplacent les batteries et les rechargent	C3	X	X	
2.4.05	remplacent les alternateurs et les démarreurs	C3	X	X	
2.4.07	expliquent le rôle de l'alternateur et du démarreur et citent les mesures de sécurité les plus importantes <sup>12</sup>	C2			X

<sup>12</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Domaine de compétences opérationnelles 3 : Soutien des procédures de l'entreprise****Compétence opérationnelle 3.1 : Traiter un ordre d'atelier**

La structure organisationnelle du garage demande à ce que les travaux soient pour la plupart effectués avec un ordre d'atelier. Cet ordre indique le contenu, le temps nécessaire, les étapes de travail, les pièces de rechange mises à disposition et les collaborateurs impliqués et fournit des informations supplémentaires. Dans l'idéal, on y trouve aussi les données relatives au client et au véhicule. Ces informations sont la plupart du temps déterminées et affectées par le service supérieur (par exemple par la direction de l'atelier).

Les professionnels traitent les différents postes de l'ordre de manière progressive, intégrale et exacte. À cette occasion, ils respectent les préconisations correspondantes du constructeur (par exemple plans de maintenance, guides de réparation, informations techniques, outils, appareils de mesure) et notent les travaux effectués. Le service supérieur est concerté en cas de travaux supplémentaires imprévisibles.

Pour effectuer des procédures, il est primordial de disposer de connaissances des déroulements organisationnels de l'entreprise et d'être en mesure de traiter les postes de l'ordre efficacement, en maîtrisant les coûts et en respectant les directives. Les professionnels utilisent pour ce faire des techniques de travail et outils adaptés, se basent sur les processus de l'entreprise et prennent en compte ses tenants et aboutissants ainsi que les étapes de travail en amont et en aval et sont capables de s'entendre avec la clientèle dans l'intérêt de tous et de collaborer en équipe<sup>13</sup> de manière constructive.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : actions économiques, réflexions et actions pluridisciplinaires et axées sur les processus, capacité à travailler en équipe.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
3.1.01	effectuent des ordres en suivant des instructions de travail	C3	X	X	
3.1.02	appliquent des schémas de déroulement <sup>14</sup>	C3	X	X	
3.1.03	expliquent les schémas de déroulement à l'aide d'exemples <sup>15</sup>	C2			X
3.1.04	lisent les plans de service	C3	X	X	
3.1.06 <sup>16</sup>	assument leur rôle au sein de l'équipe	C3	X		
3.1.07 <sup>17</sup>	accueillent les clientes et clients avec amabilité et veillent à avoir une apparence propre	C3	X		

<sup>13</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>14</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>15</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>16</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>17</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 3.2 : Déterminer des numéros de pièces de rechange**

Lors de travaux de maintenance ou de réparation, les professionnels veillent à ce que les pièces de rechange utilisées correspondent au type de véhicule, à l'exécution, aux dispositions légales et aux dispositions du constructeur. Pour ce faire, ils utilisent les installations informatiques adaptées. Ils saisissent ou contrôlent les données du véhicule et les permis de circulation, interprètent des représentations visuelles, identifient les pièces du véhicule et savent où et comment obtenir les pièces détachées.

Pour ces activités, l'utilisation du système d'information de l'atelier et l'application de connaissances simples en technique automobile sont primordiales. Déterminer le numéro des pièces de rechange ou obtenir les pièces en question demande souvent beaucoup de travail et on fait appel à d'autres personnes. Les professionnels sont en mesure de s'adapter aux différentes situations en présence et d'adapter leur comportement à leur interlocuteur.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : stratégies d'information et de communication, capacité à communiquer, flexibilité.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
3.2.01	déterminent les données du véhicule et les numéros de pièces de rechange à l'aide du permis de circulation <sup>18</sup>	C2	VL/VU	VL/VU	
3.2.03	présentent les différentes possibilités d'achat de pièces de rechange	C1	X		

**Compétence opérationnelle 3.3 : Effectuer un contrôle final**

Un contrôle final est effectué après tous ces travaux. Il est primordial de contrôler que l'exécution des travaux est correcte, complète et conforme à l'ordre d'atelier. En cas de travaux simples, il peut simplement s'agir d'un contrôle du niveau et de la sécurité du trafic générale du véhicule.

Pour ce faire, il faut encore une fois interpréter l'ordre d'atelier d'un œil critique avec une attitude neutre et effectuer une comparaison fiable avec le véhicule. Les autres conditions sont de disposer de solides connaissances de la technique automobile et de réparation ainsi que de connaissances de l'utilisation du véhicule et des directives techniques du trafic routier. Les professionnels ont conscience des conséquences de contrôles finaux fiables sur la satisfaction de la clientèle et sur le succès de l'entreprise et agissent en conséquence.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : capacité à réfléchir, réflexions et actions pluridisciplinaires et axées sur les processus, capacité à gérer les critiques.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
3.3.01	effectuent des contrôles des commandes	C3	X		
3.3.02	effectuent des contrôles de niveau	C3	X		

<sup>18</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 3.4 : Effectuer des travaux d'entretien sur des installations d'exploitation et des outils**

Les professionnels effectuent des travaux d'entretien et de remise en état sur des machines, dispositifs et outils simples de l'atelier. Cela comprend les installations techniques des bâtiments pour l'eau, l'air et l'électricité, dans la mesure où les directives le permettent, ainsi que le changement d'éléments de l'éclairage des bâtiments, l'entretien d'appareils électriques d'atelier simples, des travaux de maintenance sur les ascenseurs de l'atelier et les dispositifs de levage et sur les outils manuels.

Cela nécessite des connaissances sur le fonctionnement, les travaux de maintenance et les directives de ces appareils ainsi que des connaissances et aptitudes en matière d'utilisation des programmes informatiques standard. On utilise pour ce faire des check-lists et des instructions. Les professionnels peuvent utiliser des techniques de travail et des outils adaptés, prendre en compte les conséquences de leur travail et exécuter les procédures de travail consciencieusement.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : utilisation de techniques de travail, réflexions pluridisciplinaires et axées sur les processus et autonomie.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entre-prise	CI	École
3.4.03 <sup>19</sup>	entretiennent les ascenseurs et les dispositifs de levage	C3	X		
3.4.04	entretiennent les outils, les machines et les appareils	C3	X		
3.4.07	utilisent des ordinateurs, des programmes standard et des systèmes d'apprentissage électroniques	C2	X <sup>20</sup>		X

<sup>19</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>20</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

**Compétence opérationnelle 3.5 : Respecter les prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement**

Travailler sur des véhicules, utiliser des dispositifs de levage et manipuler des outils et des produits chimiques représente des sources de danger pour l'homme et l'environnement. Il est important que les professionnels aient conscience des dangers et conçoivent leur travail et leur manière de procéder de façon à ne pas mettre en danger leur propre personne, les autres collaborateurs et l'environnement.

C'est la raison pour laquelle ils appliquent les différentes dispositions sécuritaires, portent si nécessaire l'équipement de protection individuelle et suivent les directives, les fiches de données de sécurité, les instructions d'utilisation et les directives relatives à la sécurité du travail, à la protection de la santé et à la prévention des accidents. Les professionnels éliminent les pièces usagées et les produits d'exploitation dans les règles de l'art et appliquent consciencieusement les prescriptions en vigueur en matière d'élimination, de recyclage et de protection de l'environnement ; ils contribuent à une utilisation durable de l'énergie et à la protection des ressources naturelles.

Ces professionnels doivent notamment respecter les compétences méthodologiques, personnelles et sociales suivantes : comportement écologique, utilisation de techniques de travail et autonomie.

Objectif évaluateur	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles...	Tax.	Entreprise	CI	École
3.5.01	appliquent les prescriptions de sécurité pendant l'utilisation des outils, appareils, machines, équipements de protection individuelle (EPI) et substances	C3	X	X	
3.5.02	expliquent les risques et mesures relatifs à la sécurité au travail, la protection de la santé et les prescriptions de prévention des accidents (notamment concernant la manipulation des systèmes haut voltage) <sup>21</sup>	C2			X
3.5.03	évitent et réduisent les déchets et contribuent à une utilisation durable des matières premières	C3	X		
3.5.04	collectent les déchets et les déchets spéciaux en les triant et en les préparant pour leur recyclage et leur élimination	C3	X		
3.5.05	expliquent les prescriptions relatives à l'élimination, au recyclage et à la protection de l'environnement dans la branche automobile	C2			X
3.5.09 <sup>22</sup>	stockent et éliminent les batteries haut voltage en respectant les règles de sécurité.	C3	X		
3.5.10 <sup>23</sup>	expliquent l'utilisation sûre et le fonctionnement de base des composants haut voltage, y compris l'infrastructure de recharge	C2			X

<sup>21</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>22</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

<sup>23</sup> Modification du 12.07.2024, entrée en vigueur le 01.01.2026

## Modification du plan de formation

Les mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé (annexe 2) ont été révisées par les Ortra signataires avec un spécialiste de la sécurité au travail. Elles remplacent les mesures d'accompagnement du 12 octobre 2017.

Le SECO les a approuvées le 10 décembre 2018.

La modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Berne, le 12 décembre 2018

Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)

Président central

Signé U. Wernli

Urs Wernli

Direction

Signé O. Maeder

Olivier Maeder

Le SEFRI approuve le plan de formation après examen.

Berne, le 20 décembre 2018

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Signé Rémy Hübschi

Rémy Hübschi

Vice-directeur, responsable de la division Formation professionnelle et continue

## Modifications du plan de formation

En raison de l'examen quinquennal et de la révision partielle qui s'en est suivie, le plan de formation a été adapté le 12.07.2024. Il en résulte les changements suivants :

### 3.1 Profil professionnel

Page	Modification	ancien	nouveau
P. 9	Reformulation	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des travaux de maintenance simples sur les <i>voitures de tourisme</i> , contrôlent les composants de l'installation électrique et entretiennent et nettoient les véhicules.	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des travaux de maintenance simples sur les <i>véhicules</i> , contrôlent les composants de l'installation électrique et entretiennent et nettoient les véhicules.
P. 9	Reformulation	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des <i>travaux de maintenance</i> simples en suivant les indications du constructeur automobile. <i>Ils contrôlent et entretiennent des composants simples de l'installation électrique.</i>	Les assistantes et assistants en maintenance d'automobiles effectuent des <i>travaux de maintenance et de contrôle</i> simples en suivant les indications du constructeur automobile.
P. 10	Reformulation	Ils effectuent des travaux <i>très complexes en respectant les directives correspondantes du constructeur automobile. Ce faisant</i> , ils respectent aussi les directives et dispositions de sécurité, les directives internes à l'entreprise et les instructions de travail.	Ils effectuent des travaux <i>simples</i> selon les instructions du constructeur automobile <i>et respectent</i> les prescriptions et les dispositions de sécurité, les directives internes à l'entreprise et les instructions de travail.

### 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

CO/OE	Modification	ancien	nouveau
1.1.02	Reformulation, complément	énumèrent les installations de signalisation et d'éclairage et distinguent les différentes lampes	énumèrent les installations de signalisation et d'éclairage, <i>consultent les prescriptions légales</i> , distinguent les différentes sources lumineuses <i>et nomment les fonctions des fusibles</i>
1.3.13	Complément	classent les notions de la batterie de démarrage	<i>affectent les signalétiques et les notions à la batterie de démarrage et décrivent les prescriptions de sécurité</i>

CO/OE	Modification	ancien	nouveau
1.3.14	Complément	expliquent les concepts de courant, tension, résistance et loi d'Ohm et effectuent des mesures et calculs simples	expliquent les concepts de courant, tension, résistance, loi d'Ohm, loi de puissance, branchement en parallèle et en série et effectuent des mesures et calculs simples
1.3.15	Reformulation	nomment les modes de génération de tension, les effets du courant électrique et distinguent le courant alternatif et continu ainsi que les notions U, $U_{eff}$ et $\hat{U}$	distinguent les modes de génération de tension, les effets du courant électrique et distinguent le courant alternatif et continu ainsi que leurs notions
1.3.16	Nouvel objectif évaluateur		effectuent des mesures sur des circuits électriques
2.1.03	Reformulation	appliquent les connaissances et principes de base de la physique en lien avec les roues et pneus	expliquent les connaissances et principes de base de la physique en lien avec les roues et pneus
2.1.03	Adaptation du niveau de taxonomie	C3	C2
2.3.03	Objectif évaluateur supprimé	effectuent des travaux de soudage et de chauffage	
2.3.07	Objectif évaluateur supprimé	appliquent les connaissances requises liées aux bases des matériaux et de la technique de production	
2.4.07	Complément	expliquent la fonction du générateur de courant triphasé et du démarreur	expliquent le rôle de l'alternateur et du démarreur et citent les mesures de sécurité les plus importantes
3.1	Reformulation	Les professionnels utilisent pour ce faire des techniques de travail et outils adaptés, se basent sur les processus de l'entreprise et prennent en compte ses tenants et aboutissants ainsi que les étapes de travail en amont et en aval et sont capables de s'entendre avec d'autres personnes dans l'intérêt de tous et de collaborer de manière constructive.	Les professionnels utilisent pour ce faire des techniques de travail et outils adaptés, se basent sur les processus de l'entreprise et prennent en compte ses tenants et aboutissants ainsi que les étapes de travail en amont et en aval et sont capables de s'entendre avec les clientes et clients dans l'intérêt de tous et de collaborer en équipe de manière constructive.
3.1.02	Partie de l'objectif évaluateur supprimée	utilisent des organigrammes et des schémas de déroulement	appliquent des schémas de déroulement
3.1.03	Partie de l'objectif évaluateur supprimée	expliquent les organigrammes et schémas de déroulement à partir d'exemples.	expliquent les schémas de déroulement à l'aide d'exemples
3.1.06	Nouvel objectif évaluateur		assument leur rôle au sein de l'équipe
3.1.07	Nouvel objectif évaluateur		accueillent les clientes et clients avec amabilité et veillent à avoir une apparence propre

CO/OE	Modification	ancien	nouveau
3.2.01	Nouvel objectif évaluateur		déterminent les données du véhicule et les numéros de pièces de rechange à l'aide du permis de circulation
3.2.02	Objectif évaluateur supprimé	attribuent les véhicules à moteur et les remorques aux classes à l'aide du permis de circulation et de la réception par type	
3.4.01	Objectif évaluateur supprimé	remplacent les ampoules de l'éclairage du bâtiment	
3.4.03	Objectif évaluateur supprimé du CI	<i>Objectif évaluateur valable pour l'entreprise et les CI</i>	<i>Objectif évaluateur valable pour l'entreprise</i>
3.4.06	Objectif évaluateur supprimé	expliquent les directives de sécurité régissant l'utilisation des dispositifs d'exploitation et outils	
3.4.07	Objectif évaluateur désormais aussi pour l'entreprise	<i>Objectif évaluateur valable pour l'école</i>	<i>Objectif évaluateur valable pour l'entreprise et l'école</i>
3.5.02	Complément	expliquent les risques et mesures relatifs à la sécurité au travail, la protection de la santé et les prescriptions de prévention des accidents.	expliquent les risques et mesures relatifs à la sécurité au travail, la protection de la santé et les prescriptions de prévention des accidents (notamment concernant la manipulation des systèmes haut voltage)
3.5.07	Objectif évaluateur supprimé	décrivent le bon entreposage de liquides pouvant polluer l'eau	
3.5.08	Objectif évaluateur supprimé	décrivent les activités bruyantes et les mesures pour réduire les pollutions sonores dans l'atelier	
3.5.09	Nouvel objectif évaluateur		stockent et éliminent les batteries haut voltage en respectant les règles de sécurité
3.5.10	Nouvel objectif évaluateur		expliquent l'utilisation sûre et le fonctionnement de base des composants haut voltage, y compris l'infrastructure de recharge

Les mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé (annexe 2) ont également été révisées sur la base de l'examen quinquennal et de la révision partielle qui a suivi.

Le SECO les a approuvées le [date d'approbation par le SECO]

La modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

[Lieu, date]

[Nom de l'Ortra]

La présidente/le président

La directrice/le directeur

[Prénom, nom, président ou présidente de l'OrTra] [Prénom/nom du directeur/de la directrice de l'OrTra]

Après examen, le SEFRI approuve les modifications du plan de formation.

Berne, [date/cachet]

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi  
Directeur suppléant  
Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe 1 :

### Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI relative à la formation professionnelle initiale d'assistante en maintenance d'automobiles AFP et assistant en maintenance d'automobiles AFP	<i>Électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation ( <a href="http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/">www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/</a> ) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch">www.bundespublikationen.admin.ch</a> )
Plan de formation sur l'ordonnance du SEFRI relative à la formation professionnelle initiale d'assistante en maintenance d'automobiles AFP et d'assistant en maintenance d'automobiles AFP	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Rapport de formation	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Programme de formation de l'entreprise formatrice avec dossier de formation	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Programme de formation des cours interentreprises	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Programme de formation de l'école professionnelle spécialisée	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Règlement d'organisation de la commission Développement professionnel et qualité	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Règlement d'organisation des cours interentreprises	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Équipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Liste des diplômes de la formation professionnelle supérieure et autorisations de formation	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Recommandations de raccourcissement des formations initiales	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Programme de formation du module didactique de l'UPSA avec diplôme	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>
Critères des compétences méthodologiques, sociales et personnelles	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) <a href="http://www.agvs-upsa.ch">www.agvs-upsa.ch</a>

## Annexe 2 : Mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé

L'article 4 alinéa 1 de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail du 28 septembre 2007 (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit en général les travaux dangereux pour les jeunes**. Sont considérés comme dangereux tous les travaux qui, de par leur nature ou en raison des circonstances dans lesquelles ils sont effectués, peuvent nuire à la santé, à la formation et à la sécurité des jeunes ainsi qu'à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'assistante en maintenance d'automobiles / assistant en maintenance d'automobiles CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

<b>Dérogations à l'interdiction des travaux dangereux</b> (base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état : 12.01.2022)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travail dangereux</b> (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3a	<b>Contrainte physique</b> La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans.
3c	<b>Contrainte physique</b> Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour : 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4c	<b>Influences physiques</b> Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX,8h de 85 dB(A).
4e	<b>Influences physiques</b> Les travaux présentant un danger d'électrification, notamment les travaux sur des installations à courant fort sous tension.
4g	<b>Influences physiques</b> Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz.
5a	<b>Agents chimiques impliquant des dangers physiques</b> Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008 dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : 2. gaz inflammables : H220, H221, 3. aérosols inflammables : H222, 4. liquides inflammables : H224, H225, 6. substances et préparations autoréactives : H240, H241, H242,
5b	<b>Agents chimiques impliquant des dangers physiques</b> Les travaux avec des agents chimiques ne devant pas être classés selon le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a.
6a	<b>Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques</b> Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : 1. toxicité aiguë : H311, H331, 2. corrosion cutanée : H314, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée : H372, H373, 5. sensibilisation respiratoire : H334,

<b>Dérogations à l'interdiction des travaux dangereux</b> (base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état : 12.01.2022)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travail dangereux</b> (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
	6. sensibilisation cutanée : H317, 7. cancérogénicité : H350, H350i, H351, 8. mutagénicité sur les cellules germinales : H340, H341, 9. toxicité pour la reproduction : H360, H360D, H361, H361d.
6b	<b>Travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication</b> Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi : 2. d'objets libérant des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la let. a.
8a	<b>Outils de travail dangereux</b> Les travaux effectués avec les outils de travail en mouvement suivants : 2. grues au sens de l'ordonnance du 27 septembre 1999 sur les grues,
8b	<b>Outils de travail dangereux</b> Les travaux effectués avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
8c	<b>Outils de travail dangereux</b> Les travaux effectués avec les machines ou les systèmes présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien.
10a	<b>Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel</b> Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise						
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS		En permanence	Souvent	Occasionnellement
Soulever, porter et déplacer manuellement de lourdes charges  Travailler à genou ou courbé, à hauteur des épaules ou au-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation trop importante de l'appareil locomoteur</li> <li>Positions et mouvements corporels défavorables</li> </ul>	3a  3c	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir le travail de manière ergonomique</li> <li>Appliquer la bonne technique pour soulever</li> <li>Utiliser les outils techniques, les aides pour porter des charges</li> <li>Prévoir un changement d'activité</li> <li>Respecter les pauses pour se reposer</li> </ul> CFST Brochure 6245.F « Manutention de charges » Suva Liste de contrôle 67199.F « Alléger la charge » Brève instruction « Porter futé » : suva.ch/88315.F et suva.ch/88316.F	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.
Travailler à proximité de fosses de travail (si l'entreprise en dispose)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Postures contraignantes</li> <li>Risque d'incendie et d'explosion</li> <li>Blessures oculaires</li> </ul>	3c 5a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que la ventilation soit suffisante</li> <li>Porter les EPI appropriés</li> <li>Utiliser les outils techniques</li> <li>Prévoir un changement d'activité</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-

<sup>24</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'ordonnance de formation le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>25</sup> Article de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état : 12.01.2022

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise								
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation				
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS		En permanence	Souvent	Occasionnellement		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute dans la fosse</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les pauses pour se reposer</li> </ul> CFST Liste de contrôle 6806.F « Fosses de réparation »									
Manipulation d'installations électriques haut voltage du véhicule comme la motorisation électrique / hybride, les batteries, les installations de charge / démarrage, les systèmes d'éclairage, du réseau de bord, de récupération et d'allumage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décharge électrique</li> <li>Troubles du rythme cardiaque</li> <li>Arrêt respiratoire</li> <li>Brûlures provoquées par des arcs électriques parasites</li> </ul>	4e	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les indications des constructeurs automobiles</li> <li>En général, il faut avoir suivi la formation préalable du constructeur du véhicule pour être autorisé à faire des travaux de service ou de réparation sur une installation haut voltage</li> </ul> CFST Brochure 6281.F « Véhicules hybrides ou électriques équipés de systèmes haute tension »	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form. 2 <sup>e</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form. 2 <sup>e</sup> a. form.	-	-		
Manipulation de substances dangereuses comme les consommables, lubrifiants, produits de nettoyage, solvants, fluides frigorigènes et liquides de refroidissement dans le cadre de la maintenance automobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'incendie, d'explosion</li> <li>Irritation de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires</li> <li>Brûlures chimiques</li> <li>Allergies, eczémas</li> <li>Blessures des yeux</li> </ul>	5a 5b 6a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des catégories de danger des produits chimiques et des voies d'exposition sur le lieu de travail (par voie orale, cutanée et par inhalation).</li> <li>Obligation et responsabilité de la personne en formation concernant la sécurité et la protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité de tiers).</li> <li>Savoir comment choisir et utiliser un équipement de protection individuelle approprié (par ex. gants, masque, lunettes).</li> <li>Connaissance de la responsabilité de l'employeur et de sa propre responsabilité en tant qu'employé(e) dans le cadre du devoir de diligence lors de la manipulation de produits chimiques.</li> <li>Phrases H/P</li> <li>Symboles de danger</li> <li>Respecter les indications des fiches techniques de sécurité et des étiquettes</li> <li>Protection de la peau</li> </ul> Suva Aide-mémoire 11030.F « Pour bien se protéger, il faut bien connaître les substances dangereuses » Suva Fiche thématique 33107.F « Produits chimiques : précautions d'utilisation. Lire et comprendre la fiche de données de sécurité (FDS) » Suva Aide-mémoire 44074.F « Protection de la peau au travail » Suva Liste de contrôle 67035.F « Protection de la peau au travail » Suva Film « Napo dans : « Protégez votre peau » » Suva Liste de contrôle 67056.F « Lubrifiants »	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique  Manipulation de / contact avec des fluides frigorigènes y compris après la formation uniquement sous la surveillance permanente d'un(e) spécialiste disposant du permis correspondant.	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-		

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise							
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS			En permanence	Souvent	Occasionnellement
			<p>Suva Série de vidéos sur la protection contre les explosions</p> <p>SECO Brochure 710.245.f « Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise »</p> <p><a href="http://www.chematwork.ch">www.chematwork.ch</a></p> <p><a href="http://www.suva.ch/cmr">www.suva.ch/cmr</a></p>								
Travailler dans des salles de chimie, avec des nettoyeurs de pièces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'incendie, d'explosion</li> </ul>	5a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le capot de protection</li> <li>Activer la ventilation</li> <li>Rester éloigné des sources d'inflammation (ponceuses, installations de soudage)</li> <li>Interdiction de fumer stricte</li> <li>Empêcher la charge électrostatique, mettre à la terre les récipients de stockage métalliques</li> </ul> <p>Suva Liste de contrôle 67013.F « Emploi sûr des solvants »</p>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-	
Effectuer des travaux mécaniques comme tracer, scier, percer, affaïsser et chanfreiner avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>Perceuses à main / perceuse de table</li> <li>Meuleuses d'angles</li> <li>Scies électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être happé(e), entraîné(e), écrasé(e), coincé(e)</li> <li>Être touché(e) par des projections de pièces</li> <li>Blessures par piqûre et par coupure</li> <li>Blessures oculaires</li> <li>Bruit</li> </ul>	4c 8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les informations des modes d'emploi</li> <li>Ne pas manipuler, ponter, enlever ou modifier les dispositifs de sécurité</li> <li>Porter la tenue de travail et les EPI adaptés</li> </ul> <p>CFST Brochure 6203.F « Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur automobile »</p> <p>Suva « Règles de sécurité pour le travail des métaux »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67105.F « Scie circulaire à métaux »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67106.F « Scie à métaux à ruban »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67009.F « Bruit au poste de travail »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67036.F « Perceuses à colonne et d'établi »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67037.F « Machines à meuler ou tourets à meuler »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67183.F « Protection des mains dans la métallurgie »</p> <p>Suva Liste de contrôle 67184.F « Protection oculaire dans l'industrie et les arts et métiers »</p> <p>Suva Aide-mémoire 44068.F « Le DDR peut vous sauver la vie ! »</p> <p>Suva Prospectus 84015.F « Vous disiez ? Questions-réponses sur le bruit »</p>	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-	

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise						
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS		En permanence	Souvent	Occasionnellement
Travaux sur des postes de travail présentant un risque de chute (échelles, échafaudages roulants, passerelles de travail)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute</li> </ul>	10a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des échelles Suva Prospectus 84070.F « Qui peut répondre 12 fois « Oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles » Suva Liste de contrôle 67028.F « Échelles portables et escabeaux »</li> <li>Travailler avec des échafaudages roulants Suva Prospectus 84018.F « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants » Suva Liste de contrôle 67150.F « Échafaudages roulants »</li> <li>Travailler avec des passerelles de travail Suva Liste de contrôle 67076.F « Passerelles de travail et escaliers de maintenance sûrs »</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-
Utilisation et manipulation d'engins de levage, de grues industrielles et de hangars (treuils, monte-charges, plateformes élévatrices, câbles, sangles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coïncé(e), heurté(e) par une charge qui oscille, se renverse ou tombe, par la chute d'un appareil de levage ou par des éléments du dispositif de suspension / voie de circulation</li> <li>Blessures aux mains / pieds</li> </ul>	8a2 8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipulation sûre des engins de levage, des grues industrielles et de hangar Suva Support pédagogique 88801.F « Dix règles vitales pour l'élingage des charges » Suva Liste de contrôle 67017.F « Élingues » Suva Liste de contrôle 67198.F « Accessoires de levage » Suva Liste de contrôle 67158.F « Appareils de levage » Suva Liste de contrôle 67159.F « Ponts roulants dans l'industrie et l'artisanat » Suva Liste de contrôle 67111.F « Transport et stockage de tôles »</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Application pratique dans l'entreprise seulement après avoir suivi la formation selon Suva Fiche thématique 33081.F « Formation et instruction des pontiers » et Suva Fiche thématique 33099.F « Formation à l'élingage de charges avec une grue »	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-
Manipulation d'engins de transport (cat. R1 : chariot élévateur à contrepoids)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être renversé(e) par un chariot élévateur</li> <li>Un chariot élévateur se renverse ou s'écrase</li> <li>Être frappé(e) par la chute d'une charge</li> </ul>	8a1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation et manipulation correctes des engins de transport Suva Prospectus 84067.F et Suva Support pédagogique 88830.F « Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs » Suva Liste de contrôle 67021.F « Chariots élévateurs à contrepoids » Suva Liste de contrôle 67046.F « Chariots électriques à timon »</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Instruction par l'entreprise sur place seulement après avoir réussi la formation à la conduite de chariots élévateurs (permis de cariste)	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> a. form.	-	-
Travailler avec des outils / machines électromécaniques comme par exemple : machine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être happé(e), entraîné(e), écrasé(e), coïncé(e)</li> </ul>	4c 8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les informations des modes d'emploi</li> <li>Ne pas manipuler, ponter, enlever ou modifier les dispositifs de sécurité</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise								
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation			
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS	Instruction des personnes en formation		En permanence	Souvent	Occasionnellement	
d'équilibrage, machine de montage des pneus, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être touché(e) par des projections de pièces</li> <li>Blessures par piqûre et par coupure</li> <li>Blessures oculaires</li> <li>Bruit</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter la tenue de travail et les EPI adaptés</li> </ul> <p>CFST Brochure 6203.F « Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur automobile »</p> <p>Suva Prospectus 84015.F « Vous disiez ? Questions-réponses sur le bruit »</p> <p>Risque de bruit impulsif (éclatement) lors du montage et du démontage des roues : protection de l'ouïe, moyens techniques (CFST Brochure 6203.F : page 62)</p>									
Travailler avec des presses d'atelier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être coincé(e)</li> <li>Blessures par pincement</li> <li>Être touché(e) (projections de pièces)</li> <li>Bruit</li> </ul>	4c 8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les informations des modes d'emploi</li> <li>Ne pas manipuler, ponter, enlever ou modifier les dispositifs de sécurité</li> <li>Porter la tenue de travail et les EPI adaptés</li> </ul> <p>Suva Liste de contrôle 67099.F « Presses hydrauliques »</p>	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.		
Travailler avec des appareils de nettoyage haute pression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit</li> <li>Être touché(e) (objets qui volent dans tous les sens)</li> <li>Brûlures</li> </ul>	4c 8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les informations des modes d'emploi</li> <li>Porter les EPI appropriés.</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	-	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.		
Travailler avec des outils pneumatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pièces projetées</li> <li>Blessures oculaires</li> <li>Pénétration d'air dans le corps par des blessures de la peau</li> <li>Bruit</li> <li>Retour de raccords de tuyaux</li> </ul>	4c 4g	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les informations des modes d'emploi</li> <li>Port de l'équipement de protection individuel (EPI) adéquat</li> </ul> <p>Suva Liste de contrôle 67054.F « Air comprimé »</p> <p>Suva Liste de contrôle 77269.F « Portez-vous les bonnes lunettes pour vos activités ? »</p>	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	-	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.		
Vérifier et entretenir des batteries de démarrage sur instruction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explosion (gaz tonnant)</li> <li>Brûlure de la peau et des yeux par des acides</li> </ul>	5a 6b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne charger la batterie de démarrage que dans des pièces aérées</li> <li>Porter des lunettes de protection</li> <li>Lors de la manipulation d'acides de batterie, porter des gants et un tablier résistant aux acides et employer un dispositif de remplissage d'acides</li> <li>Raccordement des câbles de pontage dans l'ordre prescrit et avec la bonne position de raccordement (étincelles)</li> <li>Respecter les directives des constructeurs</li> <li>Ne pas ponter de batteries gelées</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.		
Réaliser les travaux de maintenance sur le refroidissement du moteur conformément aux données du constructeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Blessure par du liquide sous pression chaud</li> </ul>	4g	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire refroidir le moteur avant de commencer les travaux</li> <li>Ouvrir le couvercle de la pression de l'installation de refroidissement lentement et prudemment</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	1 <sup>re</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	-	2 <sup>e</sup> a. form.		

Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>25</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement par les spécialistes <sup>24</sup> dans l'entreprise						
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation	
				Formation en entreprise	Soutien CI	Soutien EPS		En permanence	Souvent	Occasionnellement
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter les EPI appropriés</li> </ul>							
Entretien, contrôler et remplacer les composants de la suspension et les amortisseurs de vibrations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être atteint(e)</li> <li>Blessure par du liquide sous pression</li> </ul>	4g 8c	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les instructions de réparation du constructeur</li> <li>Porter les EPI appropriés</li> </ul>	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	Formation et application pratique	1 <sup>re</sup> a. form.	2 <sup>e</sup> a. form.	-

**Légende :** CI : cours interentreprises ; EPS : École professionnelle spécialisée ;

Abréviations : Après form. Après avoir suivi une formation ; Broschüre; MB: Merkblatt; CL: a. form. : année de formation